

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE ST MAURICE-D'IBIE(07)

Projet arrêté le : 6 juillet 2018
Projet approuvé le :
Dépôt en préfecture le:

u r b **A r c h i**

AMUNATEGUI URBANISME & ARCHITECTURE



SOMMAIRE :

1. DÉLIBÉRATIONS

2. RAPPORT DE PRÉSENTATION

- rapport de présentation urbArchi
- état initial de l'environnement Eco-stratégie
- évaluation environnementale Eco-stratégie

3. PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (P.A.D.D.)

4. DOCUMENT GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT (zonage)

- 4.a Commune entière
- 4.b zoom sur le village
- 4.c zoom sur les Salelles
- 4.d. zoom sur Rermerquer et les Valades

5. RÈGLEMENT

6. ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION DE SECTEUR

- Village
- Le Cros

7. ANNEXES :

7.1. Plan des réseaux d'eau potable

7.2 et 7.3. Plan des réseaux d'assainissement

7.4. Plan du zonage d'assainissement

7.5. Les servitudes d'utilité publique

7.6. Périmètres délimités dans lesquels les dispositions de l'article L111-16 ne s'appliquent pas (L.111-17)

7.7. Bois et forêts soumis au régime forestier

7.8. Extraits de la Charte d'architecture, d'urbanisme et des paysages du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais Méridional

8. ANNEXES LIÉES À LA PROCÉDURE:

- Avis des personnes publiques associées (ou accusés de réception), de la CDPENAF, DREAL,...

1. DÉLIBÉRATIONS

7. ANNEXES :

- 7.1. Plan des réseaux d'eau potable**
- 7.2 et 7.3. Plan des réseaux d'assainissement**
- 7.4. Plan du zonage d'assainissement**
- 7.5. Les servitudes d'utilité publique**
- 7.6. Périmètres délimités dans lesquels les dispositions de l'article L111-16 ne s'appliquent pas (L.111-17)**
- 7.7. Bois et forêts soumis au régime forestier**
- 7.8. Extraits de la Charte d'architecture, d'urbanisme et des paysages du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais Méridional**

8. ANNEXES LIÉES À LA PROCÉDURE:

- Avis des personnes publiques associées (ou AR)**
- avis de la CDPENAF 07**
- avis de l'Autorité Environnementale**